

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CENTAURE

LE CHALLENGE

REGLEMENT DU CHALLENGE 2023

1 / LES LICENCIES PRATIQUANTS

Le challenge 2023 est ouvert à tout pilote ou copilote, membre de l'ASA CENTAURE, répondant aux conditions suivantes :

- Possesseur d'une licence concurrent conducteur 2023,
- Etre à jour de cotisation pour 2023,
- Apposer l'autocollant de l'ASA CENTAURE sur le véhicule de course,
- Accepter la publicité d'un sponsor qui financerait ce challenge.

La participation au challenge est gratuite et ouverte à tous les licenciés de l'A.S.A.

Les véhicules modernes ou historiques devront être conformes au groupe dans lequel ils seront engagés. Un pilote mis hors course pour non-conformité du véhicule pourra être exclus du challenge (après avis de la commission du challenge).

Les pilotes peuvent changer de véhicule et/ou de groupe en cours d'année, les points étant acquis par les pilotes.

1 . 1. CLASSEMENTS ET ATTRIBUTIONS DES POINTS

A - CLASSEMENT

Un pilote peut participer à toutes les épreuves, toutes ligues confondues, seuls sont pris en compte :

- | | |
|-----------------------------------------------|------------------------|
| • COURSE DE COTE et SLALOM (moderne ou VHC) : | 10 meilleurs résultats |
| • RALLYE – Pilote (moderne ou VHC) : | 6 meilleurs résultats |
| • RALLYE – Copilote (moderne ou VHC) : | 6 meilleurs résultats |
| • CIRCUIT et DRIFT (moderne ou VHC) | 5 meilleurs résultats |

Le participant ne sera récompensé que dans son meilleur classement, dans une seule des disciplines mentionnées ci-dessus.

Le classement final s'établira par le cumul des points obtenus à la CLASSE. En cas d'ex aequo, et après étude par le bureau, le partage se fera par la qualité des résultats obtenus.

Afin de faciliter la transmission des résultats, une fiche « dédiée » sera remise à chaque licencié participant. Cette fiche devra être retournée à l'ASA, accompagnée d'une copie des classements et de la liste des partants des épreuves concernées.

Le classement sera établi à l'issue de la saison, fin novembre 2023.

B - ATTRIBUTION DES POINTS

B - a – RALLYE – COURSE DE COTE- SLALOM

Classement à la classe	1 partant	De 2 à 3 partants	De 4 à 10 partants	De 11 à 20 partants	Plus de 20 partants
1 ^{er}	6	8	10	14	18
2 ^{ème}		4	8	12	16
3 ^{ème}			6	11	15
4 ^{ème}			5	10	14
5 ^{ème}			4	9	13
6 ^{ème}			3	8	12
7 ^{ème}			2	7	11
8 ^{ème}				6	10
9 ^{ème}				5	9
10 ^{ème}				4	8
11 ^{ème}				3	7
12 ^{ème}				2	6

B- b – CIRCUIT

Classement à la classe	De 1 à 3 partants	De 4 à 9 partants	De 10 à 19 partants	De 20 à 39 partants	Plus de 40 partants
1 ^{er}	30	32	34	36	38
2 ^{ème}	29	31	33	35	37
3 ^{ème}		30	32	34	36
4 ^{ème}		29	31	33	35
5 ^{ème}		28	30	32	34
6 ^{ème}			29	31	33
7 ^{ème}			28	30	32
8 ^{ème}			27	29	31
9 ^{ème}			26	28	30
10 ^{ème}			25	27	29
11 ^{ème}				26	28
12 ^{ème}				25	27
13 ^{ème}				24	26
14 ^{ème}				23	25
15 ^{ème}				22	24
16 ^{ème}				21	23
17 ^{ème}				20	22
18 ^{ème}				19	21
19 ^{ème}				18	20
20 ^{ème}				17	19
21 ^{ème}				16	18
22 ^{ème}				15	17
23 ^{ème}				14	16
24 ^{ème}				13	15
25 ^{ème}				12	14

*Et au-delà en fonction du plateau

- B – c** - En cas d'abandon sur une épreuve 1 POINT sera attribué (sans tenir compte d'un quelconque coefficient).
- Arrivée sous le régime du Rallye 2 : 50 % des points attribués.

B – d - COEFFICIENTS

- Epreuves organisées par l'ASA CENTAURE : Coef. 2
- Epreuves nationales : Coef. 1,5
- Epreuves régionales : Coef. 1

1.2. PRIX :

SOUS FORME D'UN POURCENTAGE DE PARTICIPATION A DEDUIRE SUR LE PRIX DE LA LICENCE

	Rallye Moderne		Rallye VHC		Circuit	Slalom	Course de Côte Moderne	Course de Côte VHC	VHRS	
	Pilote	Copilote	Pilote	Copilote					Pilote	Copilote
1 ^{er}	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %	30 %	30 %
2 ^{ème}	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	20 %	20 %
3 ^{ème}	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %	10 %	10 %

Ces bons de réductions seront valables pour le renouvellement de votre licence 2024 au sein de l'ASA CENTAURE. Cette réduction est nominative et non cessible.

2 / SPECIAL JUNIOR MOINS DE 25 ANS AU 31/12/2023

Un prix spécial de 150 euros sera attribué au junior reconnu le plus performant (cumulable avec les autres prix du challenge).

3 / VHRS

- idem au règlement général,
- attribution des points : classement dans la moyenne choisie,
- prix : voir tableau ci-dessus

4 / LES LICENCIES ENCADRANTS

Le challenge 2023 sera établi sur le nombre de participations effectuées, et fera l'objet de deux classements séparés :

1. COMMISSAIRES DE ROUTE
2. CHRONO – OFFICIELS

ATTRIBUTION DES POINTS :

- Participation aux épreuves de l'ASA CENTAURE : coef. 2,
 - Par journée de présence aux épreuves : 1 point
- Exemple : 1 rallye de 2 jours = 2 points
 1 rallye de 1 jour = 1 point

Les participants devront adresser à l'ASA leurs attestations de participation aux différentes épreuves en juillet, puis fin novembre 2023.

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

PRIX : Sous forme de lots

VOS INTERLOCUTEURS :

RALLYE ET CIRCUIT : Christian REVERCHON – Tél. 06.74.26.91.96 - mail : janireverchon@free.fr

COURSE DE COTE ET SLALOM : Christian DOUILLET – Tél. 04.72.49.73.40 - mail : chdouillet@yahoo.fr

5 / REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera lors de l'Assemblée Générale de fin de saison. La participation au challenge implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Tous les concurrents au challenge de l'ASA CENTAURE s'engagent sur l'honneur à respecter le règlement et s'interdisent en conséquence de porter contestations devant toutes juridictions.

Fait à Lentilly, le 08 février 2023,

Le Président de l'ASA CENTAURE
Georges TABARD

Le Secrétaire de l'ASA CENTAURE
Gilbert REVEL